

**CESER** : **29 juin 2020**  
**Intervention n°** :  
**Document** : **Déploiement de l'hydrogène renouvelable**  
**Orateur** : **Emmanuel Thunier**

---

Je m'exprime au nom des CCI de Bretagne.

Alors que l'Allemagne vient de lancer un programme de développement de l'hydrogène mobilisant 4 milliards d'euros, après la France en 2018 mais avec une enveloppe de 100 millions d'euros, de nombreux conseils régionaux affichent tout à coup l'ambition de créer une filière hydrogène renouvelable sur leur territoire, comme solution aux besoins énergétiques tout en réduisant l'empreinte carbone des activités.

La Bretagne prend place dans ce mouvement avec la feuille de route présentée pour cette session, issue des objectifs de la Breizh Cop.

Notre premier étonnement est l'absence de ressources pour soutenir spécifiquement dans notre région le développement d'une telle filière et des usages de l'hydrogène renouvelable. La feuille de route prévoit de solliciter des financements européens sur le futur FEDER, dont le programme n'est pas encore connu. Mais aucun budget en propre n'est inscrit par la Région.

Nous nous étonnons également de l'approche adoptée par le Conseil régional, en segmentant usages et sources d'énergie. Les progrès technologiques et les évolutions récentes nous montrent que la substitution aux énergies fossiles ne s'opérera pas par simple remplacement du pétrole par une autre énergie. Les usages et les modèles économiques propres à chacun d'eux guideront rationnellement vers l'énergie la mieux adaptée. En faisant référence à la Breizh Cop, la feuille de route cite d'autres énergies renouvelables émergentes dans les activités du transport : l'électricité, le gaz naturel liquéfié (GNL), le gaz naturel pour véhicules (GNV). Les différents modes de transport (maritime, routier, ferroviaire, longue ou courte distance, ...) vont accomplir leur transition pour atteindre les objectifs environnementaux et économiques spécifiques à chacun d'eux, en ayant recours potentiellement à différentes énergies non fossiles. C'est pourquoi, il nous aurait semblé plus intéressant de débattre d'une feuille de route pour la transition des mobilités à l'horizon 2030, qui aurait dessiné une trajectoire globale de la mobilité intégrant les différentes technologies électrique/GNV/GNL/Hydrogène.

Paradoxalement, nous est présentée aujourd'hui une feuille de route pour la technologie la moins mature et dont le modèle économique reste à déterminer, alors que des technologies plus éprouvées se développent concrètement en ce moment.

En particulier, est initiée et déployée aujourd'hui en Bretagne une filière bioGNV exemplaire dans laquelle se sont investis des territoires, des entreprises de transport, les réseaux de transport du gaz, les syndicats départementaux d'énergie et la Région. Grâce au potentiel de biomasse issu notamment de l'agriculture et de l'agroalimentaire, la Bretagne possède un potentiel important de fourniture d'une énergie faiblement émettrice de polluants et s'inscrivant dans une économie circulaire. Elle est déjà utilisée dans les transports de marchandises et de voyageurs.

Il serait dommageable qu'une communication politique forte sur le développement de l'hydrogène à long terme dissuade les acteurs privés et publics de poursuivre les investissements dans le déploiement aujourd'hui du bioGNV, facteur d'une transition énergétique et économique dans laquelle la Bretagne peut être leader.

Je vous remercie de votre attention.